

Registre des délibérations - Délibération n° 13 : 20/04/2016

PROLONGATION DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA MAISON DES PRODUITS DE CAMARGUE

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt avril à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphat, Jean-Marc Martin-Teissere,
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Marie-Pierre Callet
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : David Grzyb, Nicolas Koukas
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Métropole Aix-Marseille-Provence : en attente de désignation du représentant
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avait donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Jean-Marc Martin-Teissere
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
- Commune d'Arles : Alain Dervieux à Nicolas Koukas
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Claude Rossignol à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
- Commune d'Arles : Bernard Bacchi
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazer

► **Le Conseil de Parc était représenté par 29 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- François Letourneux, Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
- Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
- Sonia Ayme, responsable administrative et financière, Parc naturel régional de Camargue
- Andréa Zergaoui, agent administratif d'accueil, Parc naturel régional de Camargue
- Aline Cianfarani, Conseillère municipale, commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Olivier Birand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
- Jean-Paul Mariani, chef de projet, service « Parcs, espaces naturels et biodiversité », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,



Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	64

Date de convocation JMMT/CH – 18/03/2016



Délibération n° 13: 20/04/2016

PROLONGATION DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA MAISON DES PRODUITS DE CAMARGUE

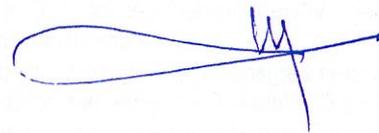
Par une délibération du 16 décembre 2014 (délibération N°11), le Comité syndical a approuvé le principe de la gestion la Maison des produits de Camargue par la voie de conventions d'occupation du domaine public, dans l'attente de l'attribution d'une délégation de service public. Cette délibération approuvait les documents utiles à l'occupation de la Maison des produits (cahier des charges, règlement intérieur, convention), et autorisait le Président à signer les conventions d'occupation, ainsi qu'à accorder une délégation de signature au Directeur pour ces mêmes documents.

En juillet 2015 une première convention d'occupation du domaine public a été signée. Cette convention arrivant à expiration au mois de mai 2016, il convient de la prolonger d'une année la convention d'occupation, le temps de mener à bien la procédure de délégation de service public. Il convient également, pendant ce délai, d'anticiper les futures demandes d'occupation qui pourraient émaner de nouveaux producteurs.

Suite au renouvellement des instances du Parc naturel régional de Camargue, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir autoriser le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à signer les conventions d'occupation du domaine public de la Maison des produits dans les conditions fixées initialement (cahier des charges, règlement intérieur, tarifs applicables...). Il est également proposé d'autoriser le Président du Parc à accorder une délégation de signature au Directeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à signer la ou les conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de la maison des produits de Camargue, et donne délégation de signature au Directeur, pour la signature des conventions d'occupation du domaine public de la Maison des produits de Camargue.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland CHASSAIN